



AMÉNAGEMENT DE LA ZAC PRESQU'ÎLE GRENABLE (38)

OPÉRATION

Maître d'ouvrage : SEM INNOVIA
Lieu : GRENOBLE (38)
Superficie : 250 ha
Montant des travaux (HT) : non précisé

ÉQUIPE PROJET

Architecte en chef / Paysagiste : ATELIER CHRISTIAN DE PORTZAMPARC (ACDP) / PENA Paysages
Bureau d'études : TERRE ECO (mandataire) / ENERTECH / ANTEA

MISSION TERRE ECO

AMO Qualité Environnementale de l'Aménagement

RÉALISATION

Début de la mission : 2010
Fin de la mission : en cours
Phasage des travaux : en cours / à venir



DONNÉES DU SITE

Située à la confluence du Drac et de l'Isère, le secteur de la Presqu'île de Grenoble était à l'origine exclusivement scientifique et tertiaire. Déployé sur une superficie totale de 250 ha, tout en étant situé à proximité immédiate du centre-ville, le site bénéficie d'un potentiel très important de développement urbain. Il dispose de ressources naturelles (ensoleillement, accès au grand paysage, ressource en eau, ...) qui lui confèrent la capacité à créer un quartier durable.

PROJET

L'opération s'inscrit dans le développement d'un nouveau quartier caractérisé par une très grande mixité fonctionnelle (logements, tertiaire, enseignement R&D). Le projet est labellisé EcoCité « Ville de Demain » et bénéficie d'une démarche innovante sur la qualité d'usage, l'énergie et le développement durable. Il fait l'objet d'une conception « bas carbone » par la construction de bâtiments performants et une exploitation géothermique globale innovante de la nappe phréatique garantissant performance thermique et préservation du milieu.

MISSION

- Élaboration du cahier des prescriptions environnementales et énergétiques de la ZAC
- Suivi de la qualité environnementale et de la performance énergétique des projets de construction
- Études de solutions énergétiques innovantes (géothermie sur nappe avec réseau de rejet mutualisé à l'Isère)
- Accompagnement des dispositifs EcoCité « Ville de Demain » et CityZEN « Smart City »

ENJEUX

- Réduire l'impact environnemental de l'aménagement
- Limiter les besoins énergétiques et favoriser la production locale d'énergie renouvelable
- Anticiper la réglementation thermique à l'horizon 2020 avec des bâtiments exemplaires (RT2012-30%)
- Concilier densité urbaine, qualité d'usage et préservation du milieu
- Développer une mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle